



## Concours d'affiches et vidéos « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain »

\* \* \*

Participe à la Journée mondiale de l'eau 2021 en réalisant une affiche ou une vidéo

\* \* \*

### REGLEMENT

\* \* \*

#### **Préambule**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, dont le siège social est situé avenue Buffon, à Orléans, organise un concours d'affiches et de vidéos sur le thème *Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain*, dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau 2021. Toute reproduction des pièces du concours (règlement, fiche d'autorisation, visuel d'annonce, dossiers de pistes d'exploitation pour les écoles primaires et les collèges), de l'affiche lauréate et recueil des présélectionnés ou de la vidéo lauréate, sur l'ensemble des éditions du concours, est interdite.

#### **Article 1 – Objectif du concours**

Le concours s'inscrit dans un objectif de sensibilisation des scolaires à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le thème *Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain* invite les jeunes à illustrer graphiquement leur représentation de rivières vivantes et de milieux aquatiques : marais, tourbières, étangs, estuaires ou littoral, en bonne santé et supports de biodiversité. L'ouverture *aujourd'hui et demain* a pour but d'interpeller sur les effets du changement climatique.

#### **Article 2 - Calendrier**

Le concours est **ouvert à la rentrée scolaire 2020**. Les projets doivent parvenir à l'agence de l'eau **avant le 19 décembre 2020**. Les participants au concours seront informés du résultat à partir de début mars par un courrier du directeur général de l'agence de l'eau. L'agence de l'eau Loire-Bretagne divulguera l'affiche et / ou la vidéo lauréate pour le 22 mars 2021.

#### **Article 3 - Public concerné**

Le concours est ouvert à tous les **élèves du bassin Loire-Bretagne de la maternelle au lycée**.

La participation est gratuite.

Les projets d'affiches et de vidéos peuvent être individuels ou collectifs. Chaque établissement peut envoyer autant de projets qu'il le souhaite.

#### **Article 4 - Sélection des projets par un jury**

Un jury composé de représentants du comité de bassin Loire-Bretagne et/ ou de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et du rectorat d'Orléans-Tours, désignera le ou les projets gagnants qui composeront l'affiche 2021, et /ou le projet vidéo.

La décision du jury est définitive et sans appel.

## **Article 5 - Remise officielle pour le 22 mars 2021, Journée mondiale de l'eau**

Les lauréats seront félicités et récompensés par l'agence de l'eau. Une remise officielle aura lieu dans le ou les établissements lauréats, dans les jours qui précèdent le 22 mars 2021. Elle aura lieu, à minima, en présence du directeur/directrice de l'établissement, du ou des lauréats.

## **Article 6 - Récompense des lauréats**

### **• Diffusion de l'affiche 2021**

Le ou les projets lauréats seront publiés sous forme d'affiche. Elle sera mise à disposition de toutes les écoles, collèges et lycées du bassin Loire-Bretagne à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2021. Elle sera disponible sous format numérique sur les sites internet de l'agence de l'eau.

Les projets présélectionnés constitueront un recueil.

### **• Diffusion de la vidéo 2021**

La vidéo lauréate sera valorisée sur le site internet et les réseaux sociaux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

### **• Sortie pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques**

La ou les classes lauréates se verra offrir une sortie pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques, encadrée par une association ou structure d'éducation à l'environnement, habilitée et agrémentée par le ministère chargé de l'éducation nationale. Le ou les établissements lauréats devront prévoir, dans leur planning, la sortie pédagogique entre avril et juin 2021. La sortie pédagogique aura lieu sur une demi-journée, ou une journée.

## **Article 7 - Critères de composition de l'affiche**

Les projets devront répondre aux critères de composition d'une affiche. L'affiche doit attirer le regard, être vue avant d'être lue, puis elle doit informer par son slogan.

Pour cela :

- l'affiche devra être lisible et visible pour permettre l'exposition dans des lieux publics,
- le slogan *Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain* devra impérativement apparaître,
- les projets seront réalisés au format portrait,
- tous les projets devront obligatoirement être fournis au format A3 ou approchant, pour une exploitation au format affiche 60x80 cm.
- toutes les techniques disponibles pour la réalisation d'une affiche sont autorisées. Sont à éviter les matières en relief. En cas d'emploi de crayons de couleurs ou de feutres, soigner le rendu du dessin.
- des écritures peuvent apparaître sur l'affiche uniquement si elles sont conçues par les élèves,
- Privilégier la langue française,
- Sont interdites : les illustrations ou toute référence à des réalisations protégées par le droit : découpage de cahier de dessins, ou dessins/représentations issus des films ou séries d'animation notamment des productions Walt Disney Pictures, Pixar, Illumination Entertainment, Mignons, Simpsons, Pokémon, etc),
- les montages photographiques représentant une personne physique ne sont pas acceptés,
- toute œuvre réalisée sur un format numérique doit respecter les critères suivants : fichier jpeg, 600 dpi (ppp), CMJN (cyan, magenta, jaune, noir) scanné à 100 %.

## **Article 8 – Critères de réalisation de la vidéo**

La vidéo sera originale et dynamique. Elle interpellera le spectateur sur la question de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Le projet vidéo doit répondre aux critères de réalisation suivants :

- respecter le thème de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de l'adaptation au changement climatique,
- présenter des solutions envisageables et/ou des solutions déjà existantes,
- être une création originale, persuasive qui interpelle,
- avoir un fil conducteur,

- faire apparaître son titre de manière lisible sur la vidéo,
- durer au maximum 3 minutes (générique inclus),
- être finalisée au format 16/9 (éventuellement 9/16),
- respecter un rendu de qualité pour le son, la lumière, l'implication des éventuels acteurs,
- être réalisée au maximum par 5 élèves,
- ne doit pas inclure d'image d'autres personnes (que les élèves réalisateurs-acteurs).

Seront automatiquement exclues : toutes les vidéos dont qui ne respectent pas les critères de réalisation, celles dont le contenu serait inapproprié, indécent, obscène, haineux, tortueux, pornographique, violent et/ou diffamatoire. Il en va de même pour du contenu faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne ni la promotion de la discrimination basée sur la race, le genre, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge.

### **Article 9 - Envoi des projets**

La participation au concours ne demande pas d'inscription au préalable. Les projets sont à envoyer avant la date de clôture du concours, accompagnés de la fiche d'autorisation parentale pour chacun des participants (annexée au règlement).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne exclura tout projet non accompagné de l'ensemble des fiches d'autorisations parentales respectives.

- **Projets d'affiches :**

**Au dos de chaque projet d'affiches doivent obligatoirement figurer les éléments suivants :**

- le nom et l'adresse de l'établissement,
- la classe et le nom de l'enseignant,
- les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.

En annexe 2 du règlement : coupon à imprimer, remplir et coller au dos de chacun des projets

**La fiche d'autorisation (pour chaque participant) doit être dûment remplie et jointe à l'envoi -**  
Annexe 1

Attention : tout projet ne comportant pas toutes ces informations sera exclu du concours.

Les projets seront à envoyer obligatoirement « à plat » sous pli, à l'adresse :

Agence de l'eau Loire-Bretagne  
DIC - CL  
9 avenue Buffon – CS 36339  
45063 Orléans CEDEX 2

- **Projets de vidéos :**

**Tout fichier de projet vidéo devra être intitulé selon le formatage suivant :**

JME2021\_NOM ETABLISSEMENT\_[CLASSE]\_[NOM ENSEIGNANT]\_[NOM ELEVES- NOM ELEVES- NOM ELEVES- NOM ELEVES- NOM ELEVES]

**Le projet vidéo et les fiches d'autorisation respectives dûment remplies sont à transmettre depuis la plateforme WeTransfer** (plateforme gratuite de dépôts de fichiers volumineux) :

<https://wetransfer.com/>

à l'adresse courriel : [contact@eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)

NB : une adresse courriel d'expéditeur vous sera nécessaire à l'envoi. Merci d'indiquer aussi, dans la partie « message », à minima : le nom de l'établissement, la classe, le nom de l'enseignant

**Principe d'envoi à respecter : un seul et unique transfert pour un projet vidéo accompagnés de ses fiches d'autorisation**

## **Article 10 - Droits d'auteurs**

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la maquette envoyée, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours, et pour toute communication non commerciale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

## **Article 11**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.  
L'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours.

## **Article 12 - Mention RGPD**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé **par Monsieur Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 9 avenue Buffon –45000 Orléans, pour la réalisation et la diffusion d'une affiche et d'une vidéo, dans le cadre du concours organisé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain ».**

La base légale du traitement est le consentement des représentants légaux des élèves mineurs et le consentement des élèves majeurs (article 6 a) RGPD).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- **La délégation à l'information et la communication.**

Les données sont conservées pendant : **merci d'indiquer combien de temps vous garder les informations liées au concours.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données **(en fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données).**

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits** : [cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr](mailto:cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



## ANNEXE 1

### Concours d'affiches et vidéos *Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

#### AUTORISATION D'UTILISATION DE PRODUCTIONS D'ELEVES EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OEUVRE DE COLLABORATION

---

##### AUTORISATION A REMPLIR PAR L'ELEVE

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Classe.....

J'autorise l'agence de l'eau Loire-Bretagne à utiliser pour sa communication non commerciale : toutes œuvres réalisées dans le cadre du concours affiches et vidéos *Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain - journée mondiale de l'eau 2021*, toutes photos de moi, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de mon œuvre ou de l'œuvre à laquelle j'ai participé.

**Date et signature de l'élève :**

Nom de l'établissement : .....

Nom de l'enseignant : .....

Adresse postale de l'établissement : .....

Courriel de l'établissement : .....

---

##### AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL DU MINEUR :

**Je soussigné(e)** (*prénom, nom*) .....

**déclare être le représentant légal du mineur** (*prénom, nom*).....

J'autorise l'agence de l'eau Loire-Bretagne à utiliser pour sa communication non commerciale : toutes œuvres réalisées par mon enfant dans le cadre du concours affiches et vidéos *Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain - journée mondiale de l'eau 2021*, toutes photos de lui, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l'œuvre à laquelle il participerait.

**Fait à** .....

**Signature du représentant légal du mineur :**

**Le (date)** .....

## **Mention RGPD**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé **par Monsieur Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 9 avenue Buffon –45000 Orléans, pour la réalisation et la diffusion d'une affiche et d'une vidéo, dans le cadre du concours organisé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain ».**

La base légale du traitement est le consentement des représentants légaux des élèves mineurs et le consentement des élèves majeurs (article 6 a) RGPD).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- **La délégation à l'information et la communication.**

Les données sont conservées pendant : **merci d'indiquer combien de temps vous garder les informations liées au concours.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données (**en fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données**).

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits** : [cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr](mailto:cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



ANNEXE 2

**Concours affiches et vidéos**  
*Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain,*  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

**COUPON A IMPRIMER, REMPLIR, ET COLLER AU DOS DE CHAQUE PROJET**

Nom et adresse de l'établissement

.....

.....

Nom de l'enseignant

.....

Classe

.....

Prénom et nom des élèves ayant participé à ce projet

.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....